

Image not found or type unknown



Changement d'actionnaire et d'agrément

Par **regser**, le **19/02/2008** à **13:12**

Bonjour,
Une filiale du CREDIT MUNICIPAL sous couvert d'une dénomination CREATIS a dû céder, vendre son actionariat après avoir été perquisitionnée par la B.R.D.E pour avoir violé son agrément..... CREATIS existe donc sous un actionariat d'un établissement bancaire différent. Le nouveau Président peut-il faire appel en justice sur une procédure engagée sous l'ancien actionariat CREATIS ?